

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 130-2022

**DECISION DU MAIRE**

**Signature de la proposition financière de LOGITUD SOLUTIONS pour la maintenance du module IMAGE allant du 04/05/2022 au 31/12/2022.**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2022,  
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 18-2022 en date du 19 février 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

**Considérant** que la maintenance du module IMAGE servant à numériser les actes dans le logiciel SIECLE est essentielle au bon fonctionnement du service population.

**DECIDE** de signer la proposition financière de la société LOGITUD SOLUTIONS, ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schœlcher, 68200 MULHOUSE, d'un montant de 197.91 € HT, soit 237.39 € TTC, pour la période allant du 04/05/2022 au 31/12/2022.

Fait à Pont-Audemer, le 27 juin 2022

Le Maire



Alexis DARMOIS

